



## Litige locataire/propriétaire

Par **franceska**, le **03/12/2008** à **13:50**

je suis locataire d un appartement , depuis plusieurs mois j ai sensibilisé le propriétaire par le biais de l'agence sur divers travaux à effectuer dans l'appartement dus à la vétusteté ( volets roulant cassé, ...) ce dernier ne répond pas à ma requête que puis je faire ?

(L'agence immobilière m'a répondu que le propriétaire ne voulait pas engager de frais pour les travaux qu'il souhaitait les faire lui même , ceci dit il n'a toujours rien entrepris)

(je précise vivre en Guadeloupe ou les cyclones sont fréquents, il est donc impératif d'avoir de bonnes fermetures pour se protéger)

Puis suspendre le loyer ?

peut il venir chez moi à n importe quel moment et heure et entreprendre des travaux ?

Quels sont mes droits .

merci pour votre réponse .

Par **HUDEJU**, le **03/12/2008** à **16:49**

Bonjour

Vous devez envoyer une lettre recommandée avec A/R à l'agence car c'est elle la gestionnaire du bien que je sache .

Si vous voulez suspendre les loyers , il faut les séquestrer à la CARPA par l'intermédiaire d'un

avocat , mais ensuite il faudra engager une procédure . plus constat d'huissier ,

Une question ?

: quand vous avez loué l'appartement , était il en mauvais état et si oui , avez vous un engagement écrit sur les réparations ?